



AVRIL 2015

Sommaire

Plan algues vertes
Page 1

Aide à l'investissement
Page 2

Qualité de l'eau
Page 4

Les MAE
Page 6

Action 2014-2015
Page 7

Plan algues vertes

Un bilan encourageant !

Les premiers objectifs de la charte de territoire portaient sur l'engagement de la profession agricole dans l'optimisation de ses pratiques. **96 %** des exploitations ont été diagnostiquées et **78%** de la SAU est engagée ou a des pratiques répondant aux objectifs du PAV. Avec **80%** des exploitants engagés, les élus du territoire considèrent que le défi a été relevé.

La mise en route a certes été difficile, mais un véritable partenariat a été instauré entre les collectivités, les agriculteurs et les organismes de conseil (Chambre d'Agriculture 29, BCEL ouest, CECAB, GAB 29, Cogédis, CER France, Triskalia) du territoire. Pour rappel, les techniciens de ces organismes ont dispensé plus de 200 jours d'accompagnement technique auprès des exploitants. Cependant, des marges de progrès sont encore possibles.

Il faudra désormais maintenir le cap pour pérenniser la dynamique engagée sur le territoire et développer des systèmes encore plus économes en intrants.

La charte de territoire affichait un objectif général de réduction du flux d'azote de 91tonnes pour décembre 2015. D'après les mesures engagées à ce jour, le gain en azote serait de **77 tonnes** (volet agricole = 70,6t + volet zones tampons naturelles = 4,5t + volet assainissement = 2,2t).

Les prochaines étapes

Le 10 décembre dernier, les collectivités ont reçu la mission interministérielle mandatée par les Ministres de l'Agriculture et du Développement Durable pour évaluer l'efficacité du plan d'actions gouvernemental et définir les suites qui y seront données. Les conclusions de ce groupe d'experts devraient être rendues publiques d'ici l'été. Dans l'attente de ces dernières, il convient de rappeler que le territoire est entré dans sa dernière année de mise en œuvre du plan d'action et qu'une évaluation finale devra être réalisée fin 2015.

Les techniciens des collectivités procéderont donc à une nouvelle collecte d'indicateurs à partir d'octobre prochain comme il est stipulé dans les chartes d'engagement individuel.

Le bilan 2014 du PAV est téléchargeable sur :

<http://sage-sud-cornouaille.fr/documentations/rapports/plan-algues-vertes/>



SAGE
Sud Cornouaille



Pays
Fouesnantais
Communauté de Communes



CCA agglomération
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Liste des investissements éligibles

éligible non éligible

	Plafond	Collectif	Engagement contrat environnemental			Expérimentation		Installation	Autre exploitation
		CUMA	AB	MAEC	Chartre BVAV	Dephy	GIEE AEP	JA	
Substitution des intrants phyto par le désherbage mécanique		Matériel innovant ou permettant des itinéraires techniques sans produits phytos							
Bineuse et options, bineuse buteuse, désherbineuse	10 000€								
Bineuse avec système de guidage incorporé	20 000 €								
Ecimeuse	8 000 €								
Herse étrille	10 000 €								
Houe rotative	13 000 €								
Broyeur de fanes de pomme de terre	7 000 €								
Outil d'extirpation d'organes de réserve de plantes vivaces	7 000 €								
Gestion de l'herbe et valorisation des syst. Herbagers		Matériels permettant l'évolution vers des MAEC systèmes SPE ruminants							
Faucheuse conditionneuse	20 000 €								
Faucheuse autochargeuse	30 000 €								
Enrubanneuse monoballe	15 000 €								
Presse enrubanneuse	80 000 €								
Remorque autochargeuse	100 000 €								
Arracheuse, chargeuse, distributrice de betteraves	35 000 €								
Andaineurs < 5m	7 000 €								
Faucheuse	8 000 €								
Faneuse	10 000 €								
Andaineurs > 5m	14 000 €								
Outils pour la régénération des prairies	14 000 €								
Enrubanneuse en continu	40 000 €								
Démêleur sur godet	7 000 €								
Dérouleur de round	7 000 €								
Investissement pour améliorer l'accessibilité au pâturage (chemins, boviduc, aménagements)									
Agriculture de précision et de conservation des sols		Matériel innovant permettant l'allongement des rotations, protégeant les sols et limitant l'érosion, matériel de précision limitant l'usage d'intrants							
Matériel embarqué de géolocalisation permettant la répétabilité des passages et la limitation des intrants	10 000 €								
système de guidage automatisé	7 000 €								
Rouleau à lame (pour destruction des couverts)	8 000 €								
Semoir spécifique (semi direct à disque, strip still, sursemis)	30 000 €								
Semoir d'enherbement inter rang (Maïs sous couvert)	7 000 €								
Syst. d'ajustement de la pression des pneumatiques ou effaceur de traces de roues	8 000 €								
Matériel permettant la localisation des traitements	7 000 €								
Equipements de pulvérisateur	7 000 €								
Investissement pour l'aménagement d'aire de remplissage et de lavage de pulvérisateur	12 000 €								
Matériels de productions maraîchères et arboricoles		Matériel innovant ou spécifique de production et de désherbage							
Matériel de lutte thermique	11 000 €								
Matériel de désherbage inter-rang en arboriculture	8 000 €								
Kassine	7 000 €								
Broyeurs inter-rangs en arboriculture	7 000 €								
Matériel permettant une lutte biologique (filets tissés anti-insectes proof et matériel associé)	7 000 €								

Contact:

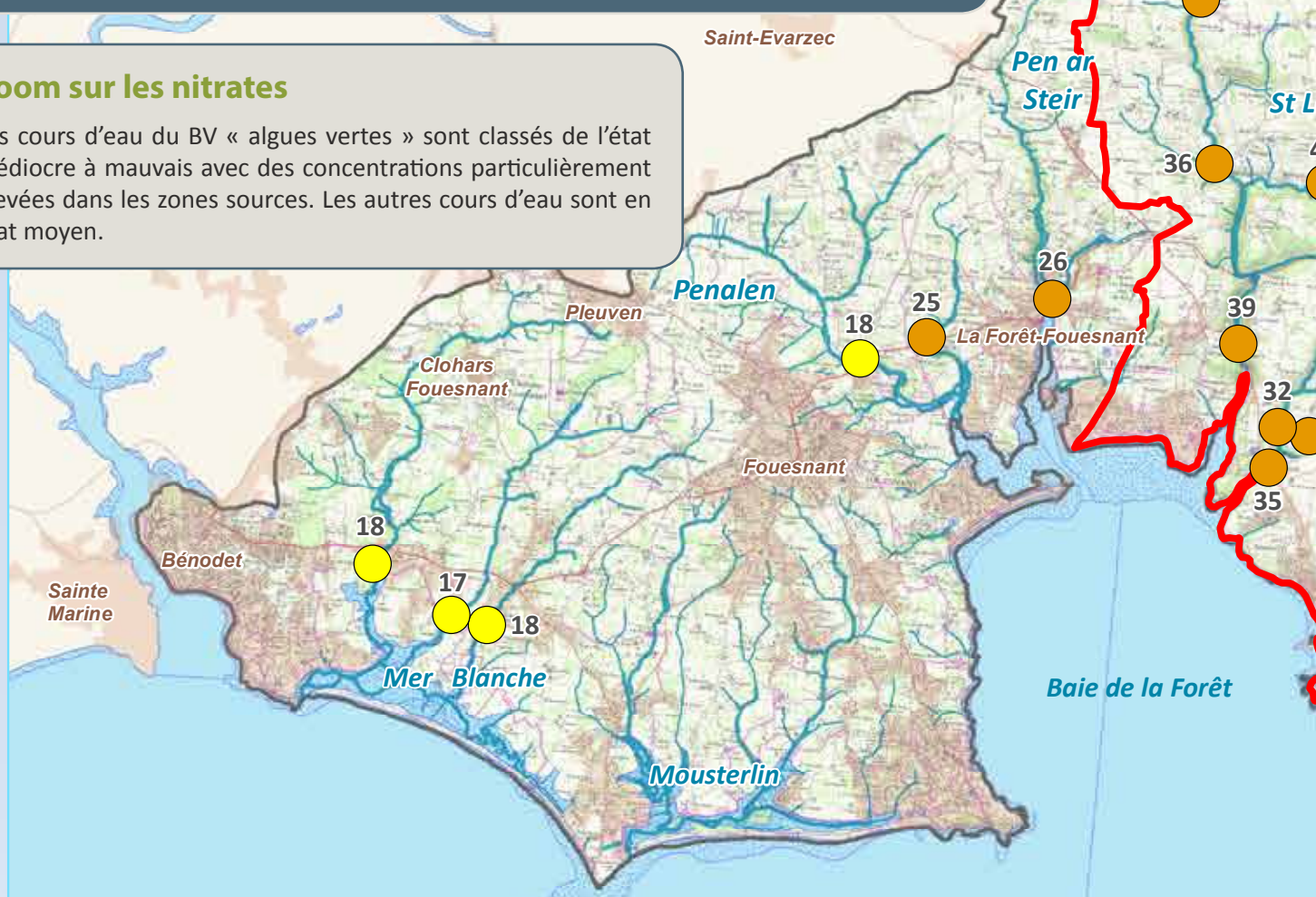
Loïc VARET au 06 34 11 24 94

Bilan de la qualité de l'eau en 2014

Depuis le début des années 2000 les collectivités ont mis en place un suivi qualitatif des eaux du territoire. Ces analyses concernent les paramètres nitrates, phosphates ainsi que certains paramètres bactériologiques et pesticides. En 2014, ce sont environ 900 prélèvements d'eau qui ont été effectués.

Zoom sur les nitrates

Les cours d'eau du BV « algues vertes » sont classés de l'état médiocre à mauvais avec des concentrations particulièrement élevées dans les zones sources. Les autres cours d'eau sont en état moyen.



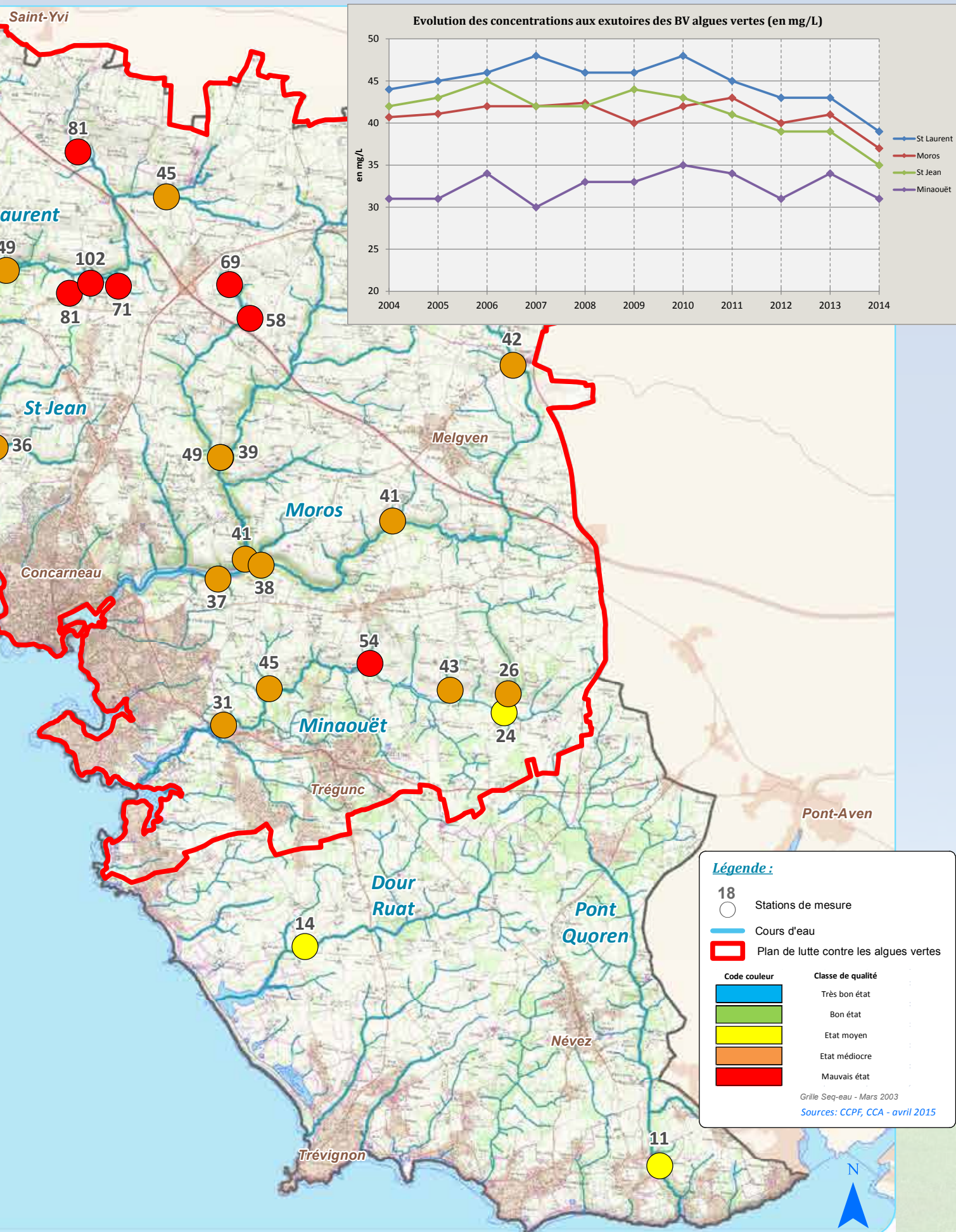
Bilan sur :

Orthophosphate : très bon état à bon état sur l'ensemble des exutoires.

Phosphore total : les cours d'eau sont classés en état moyen et médiocre sauf le Pont Quoren et le Penalen qui sont en bon état.

La bactériologie : les cours d'eau des BV « algues vertes » et de la Mer Blanche sont en mauvais état, les autres en état moyen à médiocre.

Les pesticides : sur les 6 campagnes réalisées, 48,6% des prélèvements présentent une concentration supérieure au seuil de potabilisation et 10,8% présentent une concentration supérieure au seuil de mauvais état (sur le Saint Laurent et la Mer Blanche). Les principales molécules détectées sont le glyphosate et l'isoproturon. Certaines molécules interdites (diuron et atrazine) se retrouvent dans les cours d'eau.



Les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Les mesures «agriculture biologique»

Ces mesures s'inscrivent dans les orientations nationales « Ambition bio 2017 » et concernent à la fois la conversion (SAB-C) et le maintien (SAB-M) en agriculture biologique.



Les aides dépendent des cultures déclarées :

Cultures	Montants SAB-C	Montants SAB-M
Prairies permanentes et temporaires de plus de 5 ans	100 €/ha/an	80 €/ha/an
Cultures annuelles dont prairies permanentes de moins de 5 ans	200 €/ha/an	100 €/ha/an
Légumes pleins champs	350 €/ha/an	150 €/ha/an
Maraîchage et arboriculture	900 €/ha/an	590 €/ha/an

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Ces mesures constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) pour :

- Accompagner le changement des pratiques agricoles afin de réduire les pressions agricoles sur l'environnement, identifiées à l'échelle des territoires.
- Maintenir les pratiques favorables à l'environnement là où il existe un risque de leur disparition ou de leur évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Pour 2015, les MAEC « système » mises en place à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation sont possibles sur le territoire des bassins versants de l'Odette à l'Aven. Celles-ci concernent les systèmes polyculture élevage d'herbivores et sont de 2 types : SPE 01 HERBIVORE 12/70 (12% de maïs dans la SFP et 70% d'herbe dans la SAU), SPE 01 HERBIVORE 18/65 (18% de maïs dans la SFP et 65% d'herbe dans la SAU).

Les engagements de ces mesures porteront sur :

- La part d'herbe dans la SAU.
- La part de maïs dans la SFP.
- La quantité annuelle de concentré par UGB.
- La diminution progressive de l'indice de fréquence traitement (IFT).
- Nombre d'UGB sur l'exploitation.

Rémunération	SPE 12/70	SPE 18/65
Rémunération en maintien*	180 €/ha/an	160 €/ha/an
Rémunération en conversion**	210 €/ha/an	190 €/ha/an
Plafond d'aide annuel	12 000 €	11 000 €

*Les exploitations en maintien sont celles qui atteignent déjà les proportions herbe/maïs/concentré à la signature de la MAE

**Les exploitations en conversion devront atteindre les proportions herbe/maïs/concentré en 3ème année

Les demandes devront être déposées avant le 9 juin (déclaration PAC) à la DDTM. Les exploitants intéressés peuvent disposer d'un accompagnement technique.

**Si vous êtes intéressé, contacter
Matthieu Le Breton au 06 25 87 28 56**

Actions réalisées en 2014-2015

Essai culture piège à nitrate (CIPAN)

Au mois d'août 2014, 11 variétés de CIPAN ont été semées sur une parcelle d'essai à La Forêt Fouesnant sur laquelle a été effectuée des tests d'absorption d'azote et des reliquats azotés.

Les principales informations à retenir sont :

- **Intérêt des mélanges de variétés** : les différentes variétés se complètent en fonction des conditions climatiques et de leurs degrés de développement. L'azote absorbé est en moyenne de 60 kg/ha pour les variétés simples et de 80 kg/ha pour les mélanges.
- **Intérêt des variétés gélives pour la facilité de destruction** : Les 12 jours de gel (dont plusieurs d'affilée en février) de l'hiver 2014-2015 ont permis la destruction de la majorité des variétés.
- **Intérêt de semer tôt** : Cela permet un meilleur rendement impliquant une absorption d'azote plus importante. Le risque de lessivage est alors plus faible.
- **Intérêt des variétés à tubercule** : meilleure structuration du sol et meilleure absorption de l'azote (ex : radis chinois 118 kg/ha pour une moyennes des autres variétés de 70 kg/ha).

Cet essai a fait l'objet de 2 présentations «bout de champ» les 13/11/2014 et 05/03/2015 auprès des agriculteurs, élus et acteurs institutionnels du territoire et dont les objectifs respectifs étaient le rappel de la réglementation et la présentation du protocole d'essai pour la première visite et les résultats de l'essai et une démonstration de matériels pour la seconde.

Remerciement à Pascal GLEONEC pour le prêt de sa parcelle et son investissement dans le déroulement de l'expérimentation.



Analyses d'effluents

Au 31 mars 2015, 18 échantillons d'effluents ont été analysés (fumier bovin, fiente de volaille, lisier ...).

Ces analyses permettront aux exploitants d'ajuster au mieux leur fertilisation.

Les résultats moyens sont les suivants :

- 5 U d'N/kg pour les fumiers bovins
- 7,5 U d'N/kg pour les fumiers porcins
- 4,6 U d'N/kg pour les lisiers porcins
- 28 U d'N/kg pour les fientes de volailles

Résultats relativement proches des valeurs CORPEN



Cette action est prolongée pour les lisiers jusqu'au **15 mai 2015**.

**Si vous êtes intéressé, contacter
Matthieu LE BRETON au 06 25 87 28 56**

Réseau sur la minéralisation de l'humus du sol

En 2011, les collectivités ont intégré le réseau régional expérimental sur la minéralisation de l'humus du sol piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture. Depuis, un suivi annuel est réalisé sur 3 parcelles d'essai situées à Melgven et Concarneau et dont les résultats (en cours d'analyse) viendront alimenter les principes du raisonnement de la fertilisation (GREN).



Reliquats sortie hiver

- 34 analyses sur des parcelles de 20 exploitations réparties sur l'ensemble du territoire
- Pour rappel :

<i>Cultures en place</i>	<i>Céréales</i>	<i>Couverts végétaux</i>	<i>Herbe</i>
Nombre de parcelles prélevées	13	14	7
Valeur moyenne	32.1	27.8	30.8
Valeur minimum	10.7	16.6	7.7
Valeur maximum	49.1	54.6	59.3
Valeur moyenne 2013	19	23	19
Valeur moyenne 2014	18.9	18.3	14.8

Contact:
Loïc VARET au 06 34 11 24 94

Zones humides

En septembre dernier, les travaux de réhabilitation de zones humides ont démarré et ont concerné 5 sites :

- Melgven : suppression de remblais sur 600m².
- Saint-Evarzec : comblement de 120m linéaires de fossé drainant. A l'issue de ces travaux, un suivi a été mis en place sur ces 2 sites afin d'évaluer l'impact sur le milieu et la qualité de l'eau.
- Concarneau et Saint-Evarzec : aménagement de passages busés afin d'améliorer l'accessibilité aux pâtures.

Six nouveaux chantiers sont prévus d'ici la fin 2015 et concerneront des travaux similaires ainsi que la suppression de passage en milieu humide.



Contact:
Loïc MENAND au 06 80 55 77 92

Bocage

- Création de 7854 m de talus boisés et de haies bocagères sur deux phases de travaux de fin 2013 à début 2015.
- Participation de 14 volontaires au total dont 13 exploitations agricoles
- Une démonstration sur le thème du bocage a été organisée le 3 décembre 2014 à Melgven. La gestion du bocage existant avec une démonstration de plusieurs matériels d'entretien, sa restauration, sa valorisation via la filière bois énergie ont été abordées tout au long de cet évènement.
- L'organisation d'une prochaine phase de travaux bocagers pour fin 2015 est en projet.



Contact:
Cédric SERRES au 06 27 14 42 56